



Chères éleveuses, Chers éleveurs,

Chers invités,

Chers amis du cheval de sport suisse,

Nous y sommes arrivés ! Grâce à vous, éleveurs actifs, membres de la FECH, et je vous en remercie. Je veux bien sûr parler de l'inversion de la tendance à la baisse des naissances de poulains. Le bilan de l'année 2017 est donc réjouissant et montre que la FECH est sur la bonne voie. Je suis bien conscient que rien n'est encore définitivement gagné et que nous devons, tous ensemble, poursuivre nos efforts; tout particulièrement, la FECH doit encore davantage aider ses éleveurs à valoriser et commercialiser leurs produits.

La Confédération nous avait accordé une **contribution par poulain** de 506 francs en 2016 suite à la mise en place d'un nouveau mode de calcul; en 2017, ce nouveau mode de calcul nous a même permis d'obtenir 525 francs par poulain, multiplié par ce nombre de naissances en légère augmentation. Je me permets de rappeler que ce mode de calcul introduit toutefois une incertitude pour le budget de l'année suivante car la contribution se calcule selon le partage d'une enveloppe fixe entre les poulains de toutes les fédérations soutenues par la Confédération.

L'année 2017 a été l'occasion pour votre comité de s'impliquer dans les **consultations** législatives suivantes :

1. 2^{ème} étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)
La procédure de consultation s'est terminée fin août 2017. La FECH, conjointement à la FSEC, a refusé ce projet. Nous avons incité à décrire certaines formulations de façon plus correcte et de tenir compte pour le calcul des unités de travail standard UTS de tous les équidés détenus sur l'exploitation, qu'ils soient en propriété ou en pension. L'obligation générale de replanter et la „dégradation“ de la détention de chevaux en pension au grade de „revenu complémentaire“ ont été refusés. D'une façon générale les mesures plus sévères dans le domaine de la détention de chevaux ont été rejetées.
2. Paquet d'ordonnances agricoles 2017
La FECH s'est associée en mai à la réponse de la Fédération Suisse des Organisations d'Elevage Chevalin FSEC. Dans l'ordonnance sur les paiements directs les contributions SST aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ont été exigées également pour les étalons et les jeunes chevaux jusqu'à l'âge de 30 mois. En ce qui concerne l'ordonnance sur le bien-être des animaux, nous nous sommes inscrits contre l'interdiction indirecte de la détention en boxes dans les exploitations SST. Nous avons en outre incité à la possibilité de passage du pâturage vers des aires de sortie dans les programmes avec sorties régulières en plein-air SRPA lors de périodes de sécheresse prolongées dans le but de préserver le tapis végétal. Dans le domaine de l'ordonnance BDTA il a été exigé qu'une rétro-conversion de l'animal de compagnie vers l'animal de rente soit à nouveau possible. La transmission de données à l'OrTra dans le but de déterminer le montant de la contribution au fonds de formation professionnelle a été refusée. Enfin, la diminution des taxes dans le trafic animal a été saluée.
3. Contingents d'importation
En janvier 2018 a eu lieu une table ronde concernant les contingents d'importation à l'Office Fédéral de l'Agriculture OFAG. L'évènement ayant déclenché cette réunion avait été la réponse du Conseil Fédéral au postulat de Madame la Conseillère aux Etats Seydoux-Christe, qui appelait

à des mesures pour conserver la race Franches-Montagnes. L'abaissement souhaité du contingent de 500 pièces ne semble pas envisageable. Il a cependant été demandé énergiquement une modification du mode d'attribution des contingents.

4. Stratégie élevage animal 2030

L'OFAG élabore actuellement dans le cadre de la „stratégie élevage animal 2030“ les lignes directrices dans lesquelles l'état devrait s'engager à l'avenir ainsi que le développement de la législation sur l'élevage animal dans le cadre de la politique agricole dès l'année 2022. Au sein de groupes de travail spécifiques, des mesures zootechniques concrètes doivent être élaborées. La FECH participe au groupe de travail sur l'élevage chevalin.

Ces travaux s'annoncent passionnants et significatifs pour notre avenir car même si notre élevage n'a pas vocation à contribuer à l'approvisionnement de la population suisse, nous verrons dans quelle mesure il sera possible d'obtenir des soutiens pour des projets tels que l'amélioration de la santé ou de la longévité de nos produits.

Voici quelques exemples d'aspects pouvant concerner notre activité, tirés du rapport sur la stratégie de l'élevage d'animaux 2030, dont la parution est imminente:

- Le rapport fait référence à l'article 104, alinéa 1 de la Constitution Fédérale. Dans le cadre de la conservation des ressources naturelles et de l'entretien du paysage, la détention, le bien-être et la santé des animaux - des chevaux de sports dans notre cas - seront des facteurs déterminants.
- Le rapport met notamment l'accent sur un élevage visant à maintenir une vitalité dans l'espace agricole et à une occupation décentralisée du territoire selon 3 axes: écologie, rentabilité et social. L'élevage de chevaux de sport est à même de satisfaire à ces critères.
- Cette stratégie fait une différence très nette entre les animaux de rente et ceux de compagnie.
- La recherche est très importante dans le secteur de l'élevage, par exemple pour maintenir la compétitivité internationale de la Suisse.
- Le Haras National Suisse sera le centre de compétences de l'élevage chevalin.
- Les équidés encouragent les activités dans l'espace rural et forment un pont entre la ville (utilisateurs) et la campagne (éleveurs et détenteurs).

La décision de l'Assemblée Générale 2017 d'obligatoirement compléter le nom des poulains par un „CH“, s'est avérée laborieuse à mettre en œuvre pour la génération de poulains 2017. De nombreux éleveurs ont oublié cette adjonction lors de l'enregistrement sur www.agate.ch. Il a fallu leur rappeler par téléphone, courriel ou lettre d'effectuer la correction en question. La FECH ne peut corriger les données du poulain dans la banque de données centrale de la Confédération, par exemple le nom ou la date de naissance, que si le propriétaire lui en a donné l'autorisation en cochant la case correspondante. Nous espérons qu'une bonne communication nous permettra de régler ce problème à moyen terme.

Le comité de la FECH a décidé en 2017 de faire une demande pour devenir membre de l'Union Suisse des Paysans USP. Par le passé il s'est fréquemment avéré que nombre d'éleveurs de chevaux soient touchés directement ou indirectement par les développements actuels de la politique agricole. Le comité espère que cette affiliation permettra une meilleure représentation des intérêts de nos membres par rapport à la politique et aux Offices Fédéraux.

En ce qui concerne notre organisation faîtière, FSEC, je ne peux vous cacher mes inquiétudes car les intérêts qu'elle représente sont trop divergents. L'exemple le plus récent est sa position par rapport aux contingents d'importation de chevaux où elle pense qu'il est de son devoir de soutenir également certains de ses plus petits membres qui préfèrent importer des chevaux plutôt que de les élever.

Le Syndicat Vaudois s'est à nouveau mis à disposition pour mettre sur pied la Swiss Breed Classic 2017 au Chalet-à-Gobet; nous avons tiré les conséquences des critiques émises au sujet de l'édition précédente et avons adapté les critères de sélection pour permettre à davantage de chevaux de participer à ce championnat suisse des 3 ans. Je souhaite tout particulièrement remercier les éleveurs

qui se sont impliqués à cette occasion pour permettre à nos jeunes chevaux de se mettre en valeur dans un cadre particulièrement convivial.

Une troisième édition aura lieu au Chalet-à-Gobet en 2018 après quoi la SBC sera accueillie en terre argovienne pour une durée de 3 ans. Après 3 premières éditions décentralisées à Berne, ce rythme trisannuel semble bien répondre au gros effort fourni par le syndicat hôte.

La Superfinale de cette Swiss Breed Classic, qui se déroule traditionnellement dans le somptueux cadre du CHI de Genève, a également été enrichie pour nos éleveurs en 2017 puisque les 4 meilleurs chevaux des allures de base ont pu se présenter au public.

Si les relations entre les deux fédérations suisses d'élevage de chevaux de sport **FECH et Cheval Suisse** n'avaient pas progressé en 2016, on ne peut malheureusement que répéter cette assertion pour 2017 et, en ce qui me concerne, l'impression confirme la maxime « qui n'avance pas recule ».

Toujours au chapitre des regrets, je suis conscient que la communication de votre fédération et de son comité peuvent encore considérablement s'améliorer; je pense ici en particulier à notre newsletter qui ne vous a pas été envoyée aussi fréquemment que je l'aurais souhaité en 2017. Elle a déjà paru deux fois en 2018 et je compte bien tenir le rythme pour parvenir à 8 parutions par année.

Une innovation a vu le jour en 2017, il s'agit de l'intégration de l'approbation des étalons dans le déroulement des finales pour que cette manifestation soit encore plus attractive. Les candidats-étalons effectuent ainsi un parcours des finales en fonction de leur catégorie d'âge; sport et élevage réunis en un même lieu, quoi de plus logique pour une fédération d'élevage de chevaux de sport ?

Un chantier progresse significativement et devrait s'achever en 2018: il s'agit d'une part d'une amélioration de notre programme de recherche d'origines / ascendants sur internet pour laquelle un lien permettra bientôt d'accéder directement aux résultats sportifs du cheval; d'autre part le nom de l'éleveur sera prochainement également mentionné que ce soit dans le programme de la FECH ou le logiciel de la FSSE.

Top Ten ! Je suis fier de pouvoir cette année encore vous annoncer un exploit en ce qui concerne le ranking mondial des stud-books, établi par la fédération mondiale WBFSH; la FECH se distingue dans le domaine du dressage avec une amélioration de 7 places (de la 17^{ème} à la 10^{ème}) et fait ainsi son entrée dans le Top Ten; Top Ten également dans le ranking des chevaux de dressage pour « Flirt de Lully CH » qui pointe à la huitième place. Je rappelle que ce cheval de la FECH, élevé par un de nos anciens Présidents, avait gagné la Finale de la Coupe du Monde en 2016 sous la selle d'un cavalier hollandais. Les deux chevaux suivants du classement sont dans le top cent et proviennent du même élevage, celui de la Roche, de Madame Françoise Tremblay et de sa fille qui méritent également un grand coup de chapeau.

Au niveau du championnat suisse élite dressage, on peut de réjouir de voir trois chevaux de la FECH occuper les rangs 2 à 4, ce qui est également remarquable.

Chères éleveuses, chers éleveurs, chers membres,

Votre Fédération d'Elevage de Chevaux de Sport CH doit poursuivre ses efforts et en particulier davantage aider ses éleveurs à valoriser et commercialiser leurs produits. Ainsi par exemple, en 2018, nous allons offrir à tous les participants d'un test en terrain 2 à 3 bonnes photographies professionnelles de leur cheval, premier pas vers une vente et une carrière à succès.

Dr. Michel Dahn

Président FECH

Bogis-Bossey, le 23 mars 2018